



Depuis 10 ans, moins d'ordures ménagères résiduelles et une plus grande valorisation

L'objectif 12 vise à « établir des modes de consommation et de production durables ». Le tri des déchets pratiqué par les résidents franciliens contribue à réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles rejetées. La valorisation des déchets déjà élevée dans la région continue, par ailleurs, d'augmenter.

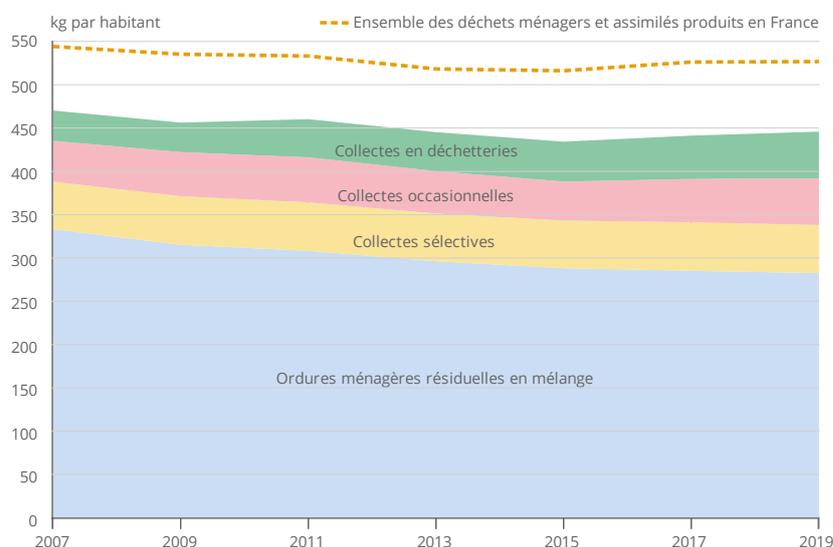
La promotion des modes de consommation et de production durables s'appuie sur des logiques de prévention, notamment à travers la hiérarchie « 3R » : réduire, réutiliser, recycler.

La production de déchets est inhérente à toute activité et donc est le fait de tous les acteurs économiques : entreprises, collectivités, ménages...

Ainsi, concernant les entreprises, en Île-de-France, dans le cadre du Grand Paris Express, la construction de 68 gares et de 200 kilomètres de lignes génèrerait jusqu'en 2030, selon les professionnels du bâtiment, environ 48 millions de tonnes de déblais. Ceux-ci sont considérés comme des déchets et s'insèrent donc dans un « schéma directeur d'évacuation des déblais » afin de les trier, les recycler ou les réutiliser. Les enjeux locaux et régionaux de ce recyclage sont donc importants, compte tenu de cette volumétrie exceptionnelle.

Concernant les ménages, la réduction des déchets est l'un des piliers des modes de consommation durable. En Île-de-France, la quantité de **déchets ménagers et assimilés** (hors déblais et gravats) rapportée à la population résidente est inférieure à celle de la France

► 1. Production annuelle de déchets ménagers et assimilés* en Île-de-France



* Hors déblais et gravats.

Lecture : en 2019, un Francilien rejette en moyenne 282 kg d'ordures ménagères résiduelles en mélange.

Champ : ensemble des quantités collectées par les services communaux ou intercommunaux, hors déblais et gravats.

Source : Ademe, Système d'information et d'observation de l'environnement SINOE® déchets.

métropolitaine : 446 kg par habitant contre 527 kg en 2019. Depuis 2007, cette quantité a diminué de 5 %, contre 3 % en France métropolitaine ► **figure 1**. Cette baisse est due à celle des **ordures ménagères**

résiduelles en mélange ramassées au domicile des ménages (- 15 %).

Entre 2007 et 2019, en Île-de-France, la qualité de la collecte s'est également

Quantité de déchets ménagers en 2017 en kg par habitant

446



en Île-de-France



527



en France métropolitaine

Taux de valorisation des ordures ménagères résiduelles en 2019 en %

99



en Île-de-France



75



en France

améliorée. En particulier, les collectes séparées et les apports en déchetteries se sont développés. En 2019, pour autant, et du fait du caractère très dense de la région, les quantités collectées en déchetteries restent faibles ; elles ne représentent que 12 % de la quantité de déchets ménagers et assimilés contre 32 % en France métropolitaine. À l'inverse, la quantité des ordures ménagères résiduelles (poubelles ordinaires) par habitant est plus élevée en Île-de-France qu'en France (282 kg par an contre 249 kg) ► **figure 2.**

La réduction des déchets participe à l'économie circulaire telle qu'introduite par la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015 et abondée au fil du temps jusqu'à la loi de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Ces dernières lois intègrent également l'enjeu lié à la valorisation des déchets. En 2019, près de 99 % des ordures ménagères résiduelles (OMR) sont valorisées en Île-de-France ► **figure 3,** ce taux atteignait déjà 91 % dix ans auparavant. L'Île-de-France affiche, en 2019, le taux de valorisation d'OMR le plus élevé des régions de France, devant les Pays de la Loire (90 %) et la Bretagne (87 %), la moyenne nationale étant de 75 %. Le développement de centrales cogènes (incinérateurs) explique en partie le niveau élevé observé en Île-de-France. En effet, la valorisation des OMR consiste principalement à récupérer de l'énergie par incinération (vapeur et électricité).

► 2. Production par habitant des principaux déchets (et assimilés) en 2009 et 2019

en kilogrammes

	Île-de-France		France	
	2009	2019	2009	2019
Ordures ménagères résiduelles	315	282	298	249
Matériaux recyclables	61	66	63	117
Déchets verts et biodéchets	29	29	30	79
Encombrants	45	64	60	71

Lecture : en moyenne, en 2019, un Francilien a produit 282 kg de déchets ménagers résiduels.

Source : Ademe, Système d'information et d'observation de l'environnement SINOE® déchets.

► Définitions

Les **déchets ménagers** et assimilés sont les déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, des marchés, ne relèvent pas de ce périmètre. Dans cette étude les déblais et gravats ne sont pas comptabilisés. Les **collectes occasionnelles** regroupent le ramassage d'encombrants, de déchets verts et biodéchets, de déchets dangereux, ainsi que les collectes séparées.

Les **collectes sélectives** ont lieu régulièrement, et concernent les **matériaux recyclables**, principalement le verre, les emballages, les journaux, les cartons et les magazines.

Les **ordures ménagères résiduelles en mélange** désignent la part des déchets qui restent après les différentes collectes. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise ou poubelle ordinaire.

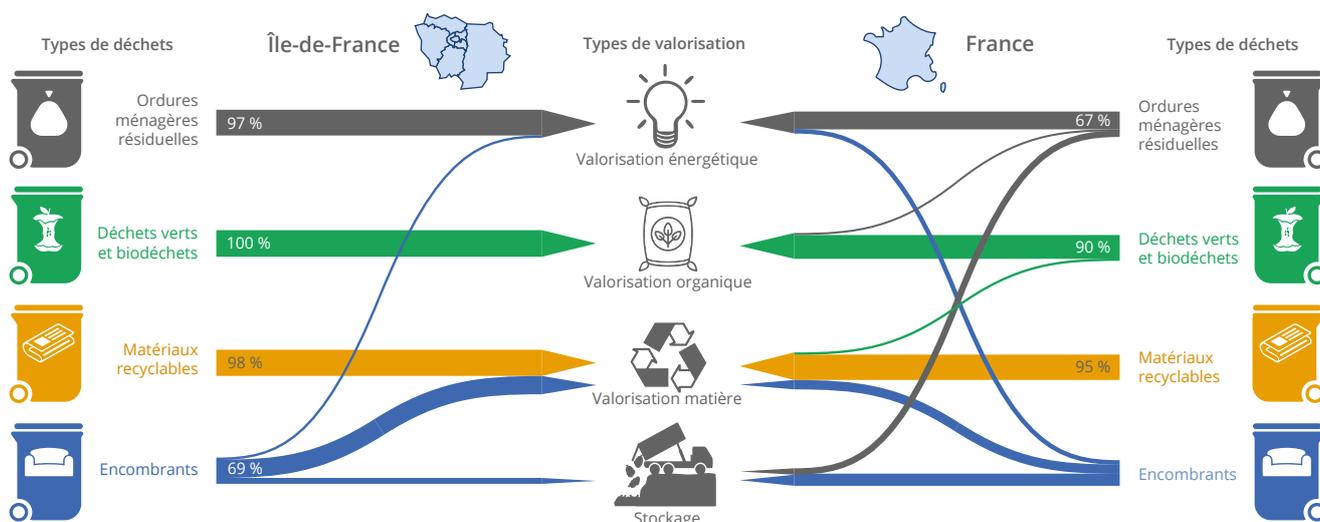
► Pour en savoir plus

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), « [Déchets chiffres-clés](#) », édition 2020.
- Site de la DRIEAT Île-de-France : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/gestion-des-dechets-r289.html>

La valorisation des **matériaux recyclables** et déchets verts est proche de 100 %, en Île-de-France comme en France. Concernant les encombrants, le taux de valorisation est de 78 % en Île-de-France

contre 52 % en France. La valorisation de ce type de déchets passe principalement par de la récupération de matière, laquelle est ensuite réinjectée dans le circuit de production. ●

► 3. Valorisation des principaux déchets ménagers et assimilés en 2019 en Île-de-France et en France



Note : les parts inférieures à 2 % ne sont pas représentées.

Lecture : en Île-de-France, 97 % des ordures ménagères sont valorisées à des fins énergétiques contre 67 % en France.

Champ : déchets ménagers de France métropolitaine.

Source : Ademe, Système d'information et d'observation de l'environnement SINOE® déchets.